



RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>1. Accueil et information de la personne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et information de la personne - Accueil de la personne. - Information de la personne sur les conditions d'intervention en ostéopathie. - Recueil du consentement de la personne à l'intervention 	<p>Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et écouter la personne et son entourage, en prenant en compte la demande et le contexte. • Expliquer le projet d'intervention ostéopathique, son rapport bénéfice/risque et ses éventuels effets secondaires. • Établir des modalités de relation propices à l'intervention en ostéopathie en tenant compte des situations particulières et du niveau de compréhension de la personne. • Instaurer une communication verbale et non verbale avec les personnes. • Proposer des actions de prévention pour aider au maintien de l'état de santé des personnes et en assurer le suivi. 	<p>L'évaluation consiste en un examen pratique sur un patient en situation réelle de consultation.</p> <p>Le candidat à la certification devra mener à bien sa consultation en 45min sous le regard de 3 professionnels de santé : un docteur en médecine, un ostéopathe interne de INSO et un ostéopathe externe à la formation.</p> <p>La pratique est évaluée en situation, puis le jury questionne le candidat qui doit expliciter sa pratique et rendre compte de ses choix et actions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les informations nécessaires sur les caractéristiques de la personne et sa situation sont recueillies Le choix des informations est pertinent Les informations sont priorisées • La situation relationnelle est analysée en fonction des personnes et du contexte Les besoins spécifiques de communication sont repérés et les attitudes adaptées identifiées • Une attention est portée à la personne La communication prend en compte l'expression et le contexte de vie de la personne Le langage professionnel et les modes de communication (verbal, non verbal) sont adaptés à la personne La posture professionnelle est adaptée à la relation et vise au respect de la personne • Les informations et conseils sont en adéquation avec l'analyse des données recueillies

			<p>Les interdictions et restrictions réglementaires d'actes sont indiquées en fonction de la situation</p> <p>La démarche d'information et de conseil est adaptée à la personne</p> <p>L'appropriation des informations par la personne est recherchée</p> <p>Les objectifs des actions proposées sont clairs et argumentés</p>
<p>2. Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien et recueil d'informations concernant la situation de la personne: motifs de la consultation, contexte de la demande, anamnèse, antécédents, examens paracliniques déjà réalisés... - Examen physique de la personne : examen général, examen visuel statique, examen visuel dynamique, examen palpatoire, examen des mobilités articulaires et tissulaires. - Établissement du diagnostic d'opportunité et orientation de la personne vers un médecin ou un autre professionnel médical, en cas de nécessité. - Établissement du diagnostic ostéopathe. 	<p>Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie d'intervention ostéopathe adaptée à la personne et à son contexte environnemental. • Choisir les techniques manuelles appropriées à la personne, à son modèle fonctionnel et à ses troubles en tenant compte de l'équilibre bénéfice/risque. • Déterminer le rythme et le nombre de consultations nécessaires en fonction de la personne, de sa demande, des effets attendus et des objectifs de la prise en charge. • Expliquer le projet d'intervention et recueillir le consentement de la personne. • Identifier les critères permettant d'apprécier l'efficacité du traitement ostéopathe. • Formaliser un suivi des interventions. • Évaluer l'efficacité du traitement ostéopathe en suivant l'évolution dans le temps des résultats obtenus. • Adapter la stratégie d'intervention en fonction de cette évaluation. 	<p>L'évaluation consiste en un examen pratique sur un patient en situation réelle de consultation.</p> <p>Le candidat à la certification devra mener à bien sa consultation en 45min sous le regard de 3 professionnels de santé : un docteur en médecine, un ostéopathe interne de INSO et un ostéopathe externe à la formation.</p> <p>La pratique est évaluée en situation, puis le jury questionne le candidat qui doit expliciter sa pratique et rendre compte de ses choix et actions.</p> <p>L'évaluation diagnostique se fera lors des 15 premières minutes de la séance d'ostéopathie. Ils seront confirmés ou infirmés par</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet est en adéquation avec le diagnostic ostéopathe et la situation de la personne Le projet et le programme d'intervention prennent en compte les conclusions du diagnostic ostéopathe La planification des interventions est pertinente Le projet comporte des objectifs, des actions, des critères et modes d'évaluation Les actions prévues sont en adéquation avec le contexte d'intervention Les choix et les priorités sont expliqués et justifiés Les adaptations nécessaires sont argumentées • Les finalités de l'intervention sont identifiées Les objectifs sont cohérents avec les finalités de l'intervention Les risques liés à l'intervention sont identifiés et le rapport bénéfice/risque évalué Le projet proposé est expliqué et

<ul style="list-style-type: none"> - Définition des modalités et formalisation du projet d'intervention. 		<p>les tests orthopédiques et ostéopathiques.</p>	<p>argumenté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs et les actions proposées sont expliqués à la personne Le rapport bénéfice/risque est expliqué à la personne Les réactions de la personne sont prises en compte
<p>3. Intervention ostéopathique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des règles en matière d'hygiène et de sécurité. - Mise en œuvre du traitement ostéopathique par des gestes adaptés et contrôlés. - Surveillance des réactions de la personne durant l'intervention ostéopathique. - Suivi des résultats du traitement ostéopathique et adaptation du projet d'intervention. - Conseils à la personne : activité gestuelle, posture, hygiène de vie, prise en charge par un autre professionnel... 	<p>Réaliser une intervention ostéopathique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les techniques appropriées de manipulation et de mobilisation. • Repérer les risques liés à la mise en œuvre de l'intervention ostéopathique. • Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité. • Évaluer les résultats du traitement ostéopathique mis en œuvre. • Adapter l'intervention ostéopathique à l'évolution des troubles de la personne. • Assurer la traçabilité des interventions en ostéopathie. • Transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une prise en charge pluri-professionnelle. • Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées. 	<p>Le candidat à la certification devra mener à bien sa consultation en 45min sous le regard de 3 professionnels de santé : un docteur en médecine, un ostéopathe interne de INSO et un ostéopathe externe à la formation.</p> <p>L'évaluation diagnostique se fera lors des 15 premières minutes de la séance d'ostéopathie. Ils seront confirmés ou infirmés par les tests orthopédiques et ostéopathiques.</p> <p>Le choix des techniques sera le plus judicieux en fonction du motif de consultation, du patient et des informations retenues lors de l'anamnèse.</p> <p>L'évaluation se déroule en pratique sur le patient présent lors de la séance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les indications et les contre-indications absolues et relatives sont systématiquement identifiées Les gestes sont adaptés à la personne et à ses troubles fonctionnels • Les techniques de manipulation sont mises en œuvre conformément aux références professionnelles Les techniques de mobilisation sont mises en œuvre conformément aux références professionnelles Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées La traçabilité de l'intervention est assurée Toute action est expliquée à la personne • Les réactions de la personne sont surveillées et analysées durant le traitement ostéopathique Les effets du traitement ostéopathique sont identifiés de manière appropriée Les mesures pertinentes sont déterminées en cas de réactions non souhaitées La douleur est évaluée et une réponse appropriée est mise en œuvre L'adaptation des gestes en fonction de l'évaluation des résultats est expliquée

			<ul style="list-style-type: none"> • Les risques liés à la mise en œuvre des interventions ostéopathiques sont identifiés et expliqués Les interdictions et limitation d'intervention liées à la réglementation sont respectées • Toutes les informations nécessaires sont indiquées sur le support adapté Les informations indiquées sont exactes Les informations nécessaires sont remises à la personne, en fonction des situations, dans le cadre d'une prise en charge pluriprofessionnelle • Les situations d'urgence sont repérées Les mesures d'urgence à mettre en œuvre dans différentes situations d'urgence sont identifiées et expliquées
<p>4. Organisation des activités et gestion de l'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation, organisation et planification des interventions. - Enregistrement et suivi des données permettant la traçabilité des interventions ostéopathiques. - Échanges avec les professionnels de santé par les moyens adaptés. - Rédaction de courriers et de comptes-rendus. 	<p>Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire un entretien permettant de recueillir les informations nécessaires. • Analyser les demandes de la personne, les données du dossier, les antécédents et les caractéristiques des symptômes et prendre en compte les traitements en cours. • Réaliser les examens physiques appropriés. • Évaluer la mobilité des différentes articulations et les caractères physiques des tissus. • Évaluer les troubles fonctionnels. • Évaluer la douleur et en rechercher les causes en prenant en compte l'ensemble de la personne et de son environnement. • Identifier les situations nécessitant l'intervention 	<p>L'évaluation consiste en un examen pratique sur un patient en situation réelle de consultation.</p> <p>Après avoir mené sa consultation face au jury, l'étudiant dispose de 15 minutes pour présenter son raisonnement et le dossier administratif et médical du patient servant comme outil de traçabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le déroulement de l'entretien est adapté à la situation Les demandes et les attentes de la personne sont prises en compte Les données du dossier de la personne sont prises en compte Les éléments significatifs liés à la personne et à son environnement sont identifiés Les antécédents et les traitements en cours sont pris en compte Les caractéristiques des troubles sont identifiées La douleur est évaluée sur les plans quantitatif et qualitatif Les informations recueillies sont en adéquation avec le motif de la consultation Les informations sont justes et fiables,

	<p>d'un médecin ou d'un autre professionnel médical et celles pouvant justifier l'intervention d'un autre professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'intérêt d'une démarche pluri professionnelle en fonction de la situation. • Discerner les éléments du ressort de l'ostéopathe. • Élaborer un diagnostic ostéopathique. 		<p>vérifiées par la diversité des sources et le croisement des données Les comportements et situations à risque pour la santé sont identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le recueil des informations est réalisé dans le respect de l'intimité de la personne et de la confidentialité Le choix et la chronologie des tests de l'examen physique sont expliqués La contre-indication à l'intervention ostéopathique est identifiée Les dysfonctions sont mises en évidence • L'analyse des informations recueillies au cours des différentes évaluations est cohérente L'évaluation des dysfonctions est réalisée au regard des références existantes Les liens sont établis entre les résultats de l'évaluation et les motifs de la consultation Les relations entre les différentes dysfonctions sont identifiées et hiérarchisées Les situations nécessitant une réorientation de la personne sont identifiées Les situations nécessitant une démarche pluridisciplinaire sont identifiées L'opportunité d'une prise en charge ostéopathique est déterminée Les régions anatomiques à traiter sont identifiées Le raisonnement est logique et argumenté Le diagnostic ostéopathique posé fait le lien entre les éléments recueillis et analysés et les références professionnelles dans le domaine
--	--	--	---

<p>5. Gestion d'un cabinet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion administrative d'un cabinet. - Gestion du personnel d'un cabinet. - Gestion des dossiers administratifs, archivage. - Gestion des matériels et des locaux. 	<p>Gérer un cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir un mode d'exercice. • Élaborer et gérer un budget. • Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable. • Mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'hygiène et la sécurité des locaux, des installations et des matériels et assurer leur évaluation. • Organiser l'espace professionnel. • Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités. • Organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables. • Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures. • Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités. • Appliquer la réglementation liée à la gestion de personnel. 	<p>L'évaluation s'effectue par une présentation à l'oral devant un jury du projet de création de cabinet ostéopathique par l'étudiant, enrichie d'un questionnaire sur les connaissances réglementaires appliquées à la gestion d'un cabinet ostéopathique.</p> <p>L'entretien des locaux est apprécié dans le cadre de l'épreuve pratique de fin d'étude.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations nécessaires sont identifiées: réglementation, démarches... • La structure et le fonctionnement d'un budget sont identifiés Les éléments devant figurer dans un bilan comptable sont identifiés • Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement sont identifiés Les règles de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité en vigueur sont appliquées L'organisation des lieux est fonctionnelle Les matériels et locaux sont maintenus en bon état de fonctionnement selon les règles d'usage et les réglementations en vigueur • Les plannings de rendez-vous sont respectés • La réglementation liée à la gestion du personnel est identifiée et expliquée • Les documents administratifs sont mis à jour de manière régulière et rigoureuse
<p>6. Veille professionnelle et formation continue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de connaissances et documentation professionnelle. - Participation à des formations continues, séminaires, congrès. - Participation à des activités de formation. - Participation à des démarches d'évaluation des pratiques 	<p>Analyser sa pratique professionnelle et traiter des données scientifiques et professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les ressources documentaires nécessaires et utiliser des bases de données actualisées. • Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles. • Interpréter et utiliser les données contenues dans des publications nationales et internationales. • Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle. 	<p>L'évaluation consiste en un examen pratique sur un patient. Après avoir mené sa consultation face au jury, le candidat dispose de 15 minutes pour présenter son raisonnement, expliquer ses partis-pris et présenter une démarche critique de sa consultation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les données scientifiques et professionnelles appropriées sont recherchées La sélection des données est pertinente • L'analyse de l'ensemble des données recueillies est pertinente Le raisonnement utilisé et la démarche d'analyse des informations sont expliqués • La pratique professionnelle est analysée au regard des références professionnelles Les éléments devant être pris en compte

<p>professionnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à des travaux de recherche professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser sa pratique professionnelle au regard des références professionnelles et des évolutions. • Évaluer la mise en œuvre de ses interventions au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne. • Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique. • Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels. • Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer. • Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale et/ou écrite. 	<p>Le candidat rédige une autoévaluation permettant au jury d'apprécier les qualités d'analyse et de mise en perspective de sa prestation.</p> <p>L'évaluation se fait lors de la soutenance du projet de recherche mené par chaque étudiant certifié.</p> <p>Le projet de recherche donne lieu à la remise d'un rapport de recherche, relu par un comité de lecture et remis au jury externe.</p> <p>Une soutenance accompagne la remise de ce rapport afin de présenter les conclusions du projet de recherche et échanger avec les jurés.</p>	<p>dans l'évaluation des interventions sont identifiés et explicités: réglementation, références professionnelles, principes de qualité, d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène, de traçabilité, satisfaction des bénéficiaires...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations permettant de mener la démarche d'évaluation sont repérées et les modalités identifiées La démarche d'analyse de l'intervention et le raisonnement sont formalisés et logiques Les axes d'évolution sont identifiés: formation professionnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, informations à rechercher... Les analyses de situations sont présentées et argumentées en utilisant un vocabulaire professionnel • Les propositions d'amélioration de sa pratique sont justifiées et adaptées Des moyens d'amélioration de sa pratique sont recherchés mis en place ainsi que des critères pour en mesurer l'impact
---	--	--	---

Il est important de préciser que les textes réglementaires actuellement en vigueur pour la formation en Ostéopathie décrètent de manière unique le déroulement de la formation et stipulent un référentiel d'activité, une maquette de formation ainsi qu'un référentiel de formation incluant les unités d'enseignement et le livret de stage.

Ainsi, six compétences sont reconnues à l'ostéopathe en exercice, telles que mentionnées dans la partie 4 de ce dossier, qui doivent être acquises dans un ensemble fixé par décret.

La formation en Ostéopathie n'est pas « découplable » en blocs de compétences, qu'un candidat à la formation pourrait obtenir partiellement ou en alternance.